



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1701

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association de Développement par la Recherche-Action (ADERA) pour le projet d'appui à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable du village d'Oulokoro dans la commune de Didiéni au Mali**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1701**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association de Développement par la Recherche-Action (ADERA) pour le projet d'appui à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable du village d'Ouolokoro dans la commune de Didiéni au Mali**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'Association de Développement par la Recherche-Action (ADERA) a été créée le 30 janvier 1994 pour en faire un cadre de contribution à l'effort des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques et programmes et stratégies de développement. Ses missions consistent à :

- contribuer à la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et politique de développement, ainsi que des initiatives locales de développement portées par les communautés à la base,
- faciliter l'accès des communautés à la base aux services et connaissances de bases nécessaires à leur développement socio-économique, en partant du milieu où elles vivent sur la base de leur demande et de leur participation active.

Les déficits pluviométriques enregistrés pendant ces trois dernières décennies ont eu au Mali des conséquences néfastes sur l'environnement naturel. La crise économique due à une production agricole tributaire des aléas climatiques, ont exposé les populations rurales à la disette et à un problème d'approvisionnement en eau potable. Le village d'Ouolokoro dans la commune de Didiéni, cercle de Kolokani, région de Koulikoro, qui était arrosée avec une pluviométrie moyenne annuelle de 1800 mm n'enregistre plus, aujourd'hui, qu'entre 600 et 800 mm. Ainsi, dans l'espace communautaire du village d'Ouolokoro l'accès à l'eau potable pose problème. Dans cette partie, la nappe phréatique s'est fortement retirée et les puits traditionnels qui existent ne fournissent qu'un faible niveau de débit, insuffisant pour la satisfaction des besoins quotidiens.

Le projet consiste à creuser et à équiper un forage d'une pompe à motricité humaine pour assurer un approvisionnement en eau potable des populations du village d'Ouolokoro, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, à contribuer à l'équilibre sanitaire et économique des populations.

Le projet est évalué à un total de 27 852 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 22 300 €.

Lors de sa séance du 2 juin 2010, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 14 000 €, Veolia Eau apportant 8 300 €. Il est à noter qu'une aide pourra être recherchée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 12 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des Agences de l'Eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'appui à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable du village d'Ouolokoro dans la commune de Didiéni au Mali,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 14 000 €, au titre de l'année 2010, à l'association, ADERA dont le siège est situé Boulkassoumbougou rue 461 porte 25, Bamako au Mali,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association ADERA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention avec l'association ADERA,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 12 000 €, dans le cadre de la réalisation de ce projet,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **La dépense** correspondante pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'équipement de 14 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2010 - compte 674 200.

4° - **La recette** correspondante à provenir de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, soit 12 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2010 - compte 748 000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.